

Federica Cengarle, *Immagine di potere e prassi di governo. La politica feudale di Filippo Maria Visconti*, Rome, Viella, 2006; 1 vol. in-8o, 207 p. (*I libri di Viella*, 57). ISBN: 978-8883341991. Prix: € 20,00.

di Pierre Savy

L'A. de ce livre sur la politique féodale du duc de Milan Filippo Maria Visconti (1412-1447) a également publié *Feudi e feudatari del duca Filippo Maria Visconti*¹, un épais répertoire qui complète et «documente» l'ouvrage bref et dense (un peu plus de 130 p. de texte) dont il est question ici. Ces études, et d'autres produites récemment par des historiens de la Lombardie médiévale, s'inscrivent explicitement dans la lignée des travaux fondateurs de G. Chittolini². Ce courant historiographique a montré que les ducs de Milan Visconti et Sforza ont, aux XIV^e et XV^e siècles, repris et intensifié le recours au contrat féodal, le fief «caméral» faisant figure d'instrument tout indiqué pour encadrer la diversité politique du duché, et la concession féodale garantissant au concédant un contrôle résiduel. Étonnamment, l'État régional qu'ils ont édifié était donc couvert de fiefs.

L'étude de F. Cengarle comporte deux temps contrastés – ceux du sous-titre du livre: l'«image du pouvoir», d'abord, du côté de la théorie et du projet du prince; la «pratique de gouvernement», ensuite, qui observe rapidement la façon dont le projet politique est mis en oeuvre.

L'image du pouvoir, pour commencer. Filippo Maria Visconti s'efforce, surtout à partir des années 1430, d'imposer un modèle princier d'organisation du territoire, alternatif au modèle urbain. Pour inféoder, le duc recourt de plus en plus à la «séparation», soit à la concession à un lieu donné de l'autonomie juridictionnelle par rapport à la ville dont il dépendait, ce qui fait de ce lieu une *terra separata* (séparée de la ville s'entend), une *provincia* nouvellement constituée aux dépens de la géographie traditionnelle, urbaine et épiscopale, des «contadi». Séparée, la terre peut être confiée en fief – concession qui désigne désormais non plus la concession de biens patrimoniaux mais celle de juridictions (pour les biens patrimoniaux, on a plutôt recours à la donation). En outre, le duc de Milan entend absorber les rapports de dépendance personnelle (par exemple la relation féodo-vassalique) dans ceux de sujétion, soit une subordination liée à l'appartenance territoriale. La forme du serment de fidélité se stabilise en 1439-1440: désormais, on fait jurer à tous fidélité, hommage et obéissance. La sujétion vassalique laisserait place à «l'obligation politique dérivée de l'appartenance au territoire» (p. 55). Ces évolutions importantes doivent être légitimées par le travail intellectuel de juristes: Balde et Martino Garati, en particulier, «relient» la paix de Constance (1183) dans un sens favorable au duc.

Cette affirmation de l'autorité ducale ne saurait se passer d'une négociation du *consensus* avec les corps politiques territoriaux; c'est l'objet de la deuxiè-

me part., plus courte, sur la «pratique de gouvernement». Villes, communes inféodées et feudataires pèsent dans la politique de Filippo Maria. Le mouvement de séparation/inféodation est intense, surtout en 1438-1441, avant que le décret du *Maggior magistrato* (1441) n'y mette un terme. Mais déjà l'autonomie des villes et la force des États urbains ont été érodées. Cependant, les communautés sont susceptibles d'une action politique autonome – pour se donner à tel ou tel seigneur, pour se soustraire à l'inféodation ou agir indépendamment du feudataire, les *homines* peuvent intervenir dans la dialectique politique. À la fin de la période des Visconti, le rapport féodal s'est fait plus fragile; la succession des feudataires sur les terres est plus rapide, les *homines novi* dépendant du duc sont plus précaires.

Les conclusions du volume sont fortes: l'A. affirme que Filippo Maria, en l'emportant sur les autres grands acteurs politiques, s'impose comme «monarca», tandis que, faute de diplôme impérial, son successeur, Francesco Sforza (1450-1466), aurait tout à refaire pour s'entendre avec les individus et les collectivités, si bien que le début de l'époque des Sforza serait un moment de «retour» des villes. Doit-on souscrire à l'idée de l'existence chez le duc Visconti d'un projet de «monarca» disposant du contrôle sur ses sujets politiques? Bien des indices le permettent, et ce livre, en dépit de sa taille modeste, présente de nombreux exemples précis et solidement documentés; mais rien n'assure qu'il y ait eu là une intentionnalité de la construction politique si bien décrite – une «politique féodale», en somme. La conclusion est du reste formulée de façon très nuancée (p. 134). Peut-être que le classique «effet source», soit l'attention portée à des sources d'investitures féodales (voir en appendice les fiches de 184 concessions, p. 135-160), à une documentation essentiellement juridique, agit-il dans le sens d'une surestimation de ce projet ou à une vision partielle de la société et de la politique? Du moins doit-on garder à l'esprit qu'un projet n'est pas une mise en oeuvre effective et qu'il y a, entre l'«image» et la «pratique», un écart qu'il est intéressant de signaler et d'étudier. La discussion est ouverte par ce volume qui, sous une forme ramassée, propose aux lecteurs des idées importantes sur la chronologie, l'idéologie et les modalités de cette «politique féodale» et plus largement sur le fonctionnement de cet État princier au XV^e siècle.

Pierre Savy

1. Milan, 2007.

2. En particulier son art.: Infeudazioni e politica feudale nel ducato visconteo-sforzesco, *Quaderni storici*, t. 19, 1972, p. 57-130.